

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 août 2019 à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5279-19

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier

APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

En y ajoutant les items suivants :

16.1 Offre de service-Stantec

16.2 Achat conteneurs 8 verges

16.3 Travaux de débroussaillage

16.4 SP1-SP2

16.5 SMBR

Et en y retirant l'item suivant :

11 Génératrice

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5280-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 20 JUIN 2019**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy

APPUYÉ par Monsieur Michel Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 juin 2019 soit accepté tel que rédigé.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 22 août 2019;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours des mois de juin et juillet 2019;
- Le tonnage des matières récupérées (bacs bleus) au cours des mois de juin et juillet 2019, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5281-19

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : Juillet : C/P : 387 999,80 \$, salaires : 60 254,56 \$, pour un montant total de 448 254,36 \$ et Août : C/P : 270 604,45 \$, salaires : 48 732,54 \$, pour un montant total de 319 336,99 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATIONS

TRAVAUX AU LET ET SMBR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5282-19

COLLECTE DE FEUILLES MORTES 2019 ET ARBRES DE NOËL 2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à préparer les collectes de feuilles mortes pour l'automne 2019 et d'arbres de Noël pour l'hiver 2020, comme par les années passées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5283-19

APPELS D'OFFRE PUBLICS ET/OU SUR INVITATION POUR 2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à aller en appel d'offre public et/ou sur invitation, pour différents services et/ou fournitures nécessaires à la Régie au cours de l'année 2020, tels : essence, diesel, granulats, location de machineries, etc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5284-19

FRAIS DE FORMATION

CONSIDÉRANT qu'il est important pour les employés de se tenir à jour dans leurs connaissances;

CONSIDÉRANT que plusieurs formations sont offertes et que ces formations touchent directement les employés de la Régie;

CONSIDÉRANT que la direction de la Régie encourage fortement ses employés à suivre différentes formations au cours de l'année;

CONSIDÉRANT que le président et les deux vice-présidents ont précédemment donné leur accord;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de défrayer les coûts reliés à la formation suivie par M. Eric Maheux, directeur général;

QUE le tout soit rétroactif.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

DISPENSE DE LECTURE

Avis de motion au règlement #58-19 (Règlement concernant un budget discrétionnaire pour le directeur général et le technicien aux opérations), abrogeant le règlement #23-96.

Je, Gilles Pedneault, administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, le règlement #58-19 sur la délégation au directeur général et le technicien aux opérations, du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

Je donne également, par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

RÉSOLUTION NO : 5285-19

OFFRE DE SERVICE – BIOTHERMICA

- CONSIDÉRANT qu'en octobre 2018, la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a mandaté Biothermica pour préparer une demande de modification au CA 7522-12-01-00080-25 auprès du MELCC, concernant la relocalisation de deux (2) puits de surveillance environnementale au LET de Saint-Côme-Linière;
- CONSIDÉRANT que Biothermica a produit un rapport technique et une lettre de demande de modification lors d'une première phase de ce projet;
- CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a demandé à Biothermica d'attendre avant d'envoyer cette lettre de modification au MELCC, car la Régie souhaitait attendre pour l'envoyer en même temps que la demande de modification au CA concernant l'augmentation du débit de traitement des eaux alors en cours de préparation par Aquatech;
- CONSIDÉRANT qu'en juin 2019 la Régie confirma à Biothermica qu'elle pouvait procéder à l'envoi de la demande de modification du CA pour les deux puits de surveillance, de manière indépendante;
- CONSIDÉRANT que la Régie souhaite procéder à la condamnation et à la construction des deux puits de surveillance;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de Biothermica pour la somme de 9 960,00 \$, dans le dossier de condamnation et construction des deux puits de surveillance;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5286-19

RÉCUPÉRATION PARADIS ROY

- CONSIDÉRANT que la compagnie qui récupère le carton, Récupération Paradis Roy, nous a avisé qu'elle cessait ses activités le 2 août 2019;
- CONSIDÉRANT que ladite compagnie récupère environ 1 000 tonnes de carton par année;
- CONSIDÉRANT que ce tonnage doit apparaître dans les calculs pour la compensation reçue de Recyc-Québec;
- CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises qui faisaient affaire avec Récupération Paradis Roy nous ont appelé espérant que la récupération du carton se poursuivrait;
- CONSIDÉRANT qu'il est de la mission de la Régie que cette récupération de carton continue;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la location des équipements et des opérations de Récupération Paradis Roy, le temps d'étudier correctement ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5287-19

EMBAUCHE DE MONSIEUR STEEVE POMERLEAU

- CONSIDÉRANT que nous avons besoin d'une deuxième personne au poste des encombrants ménagers et pour soutenir les employés sur le terrain ou à l'écocentre;
- CONSIDÉRANT que Monsieur Steeve Pomerleau a démontré un intérêt pour le poste;
- CONSIDÉRANT que Monsieur Pomerleau possède toutes les qualifications qu'exige ce travail.
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil embauche, rétroactivement au 03 juin 2019, Monsieur Steeve Pomerleau, domicilié au 6567, route de travers Saint-Zacharie, afin d'occuper le poste de deuxième aux encombrants, et ce, à temps plein régulier selon les besoins, et comme journalier au LET;

QUE Monsieur Pomerleau soit rémunéré selon la politique de travail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5288-19

OFFRE DE SERVICE – ACE SERVICES MÉCANIQUES

CONSIDÉRANT que le compacteur est brisé;

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux sont à faire sur le compacteur;

CONSIDÉRANT qu'il est trop tôt pour prendre une décision définitive concernant le remplacement du compacteur;

CONSIDÉRANT que la compagnie ACE a été mandaté pour faire l'inspection du compacteur et sortir une liste des réparations à exécuter;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de louer une pelle mécanique pour remplacer le compacteur le temps des réparations;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les réparations nécessaires sur le compacteur et la location d'une pelle mécanique;

QUE ces dépenses soient financées par le fond machinerie de la Régie.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil sont informés des sujets suivants :

- Une lettre de MMQ concernant l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie est remise aux membres du conseil.
- Une lettre de remerciement de la part de la Ressourcerie Beauce-Sartigan est remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO : 5289-19

PAIEMENT DE LA SANCTION PÉCUNIAIRE DU MELCC

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu le 5 avril un avis de non-conformité du MELCC;

CONSIDÉRANT que suite à cet avis, la Régie a reçu une sanction administrative pécuniaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le paiement de cette sanction, et demande aux employés de s'assurer que le tout soit corrigé;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5290-19

OFFRE DE SERVICE – STANTEC

CONSIDÉRANT que des travaux sont cédulés dans les prochaines semaines concernant la réfection de SP1-SP2;

CONSIDÉRANT que ces travaux demandent de la surveillance sur le chantier et au bureau;

CONSIDÉRANT que suite à la révision du devis par le comité de travail, il y a des modifications à apporter aux plans et devis;

CONSIDÉRANT que la firme Stantec propose une offre de services pour un montant de 49 370,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme Stantec dans le dossier de la réfection de SP1 – SP2 pour la modification des plans et devis et de la surveillance chantier et bureau au montant mentionné dans les considérants;

QUE cette dépense soit financée par le RÈGLEMENT #54-17.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5291-19

ACHAT DE CONTENEURS 8 VERGES

- CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire, les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT qu'il ne restait que trois (3) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle avait des demandes pour de tels conteneurs;
- CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 01 août 2019 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;
- CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 646,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à commander chez MG Distribution, neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5292-19

TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE

- CONSIDÉRANT que la Régie continue les travaux dans le but d'accueillir Viridis et son projet de vitrine technologique;
- CONSIDÉRANT que des travaux de débroussaillage étaient nécessaires;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise les travaux de débroussaillage nécessaires sur le site de la Régie ;

QUE ces dépenses soient financées par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

INFORMATION

Les membres de ce conseil sont informés des modifications des plans et devis concernant la réfection de SP1 et SP2.

RÉSOLUTION NO: 5293-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 57.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX